



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEMAGNEN Elianne donne pouvoir à Mme TISIOT Marie-Antoinette, M. ROCCA Enzo donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEMAGNEN Elianne, M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LEURIDAN Corinne

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_039

Objet : AUTORISATION DIVISION LOTS COPROPRIETE PEDARRE

Madame la Maire rappelle que la Commune est propriétaire des lots 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de la copropriété PEDARRE – 26 chemin LACLAU à Nay, détenant 5 802 tantièmes de cette copropriété.

Dans le cadre de la vente de ses appartements au sein de la copropriété PEDARRE, l'un des copropriétaires demande à la copropriété de bien vouloir régulariser la situation de ses lots suite à des travaux réalisés en 2007 (transformation de 3 appartements en 5 logements), conformément au permis de construire obtenu le 26/09/2006 : la division en 5 lots n'avait alors pas été effectuée par la copropriété, c'est cette situation que le propriétaire souhaite régulariser. Pour cela, Madame la Maire doit être préalablement autorisée par le conseil municipal pour pouvoir exprimer la position de la Commune sur le sujet lors de la prochaine assemblée générale de copropriété.

Afin de permettre ces modifications, il est proposé la signature d'un modificatif de l'état descriptif de division et de tout document afférent à la mise en copropriété, notamment son règlement.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 27 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la signature par la Maire du modificatif de l'état descriptif de division de la copropriété PEDARRE – 26 chemin LACLAU à Nay et la signature de tout document y afférent ;

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par le copropriétaire concerné par la modification de lots ;

CHARGE la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Monique TRIEP-CAPDEVILLE
Signé MTC